



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions SENIORS

N° 01
13 juillet 2018

Par courriel : Alain Le Viol, Président
Fabrice Drouet, Georges Le Glédic, Christian Mongold, Daniel Moulet

Assiste : Isabelle Loreau

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Repêchages

Suite au courriel du club Le Croisic Batz FCCS en date du 28 Juin 2018 souhaitant de faire repartir son équipe 1 en D3 Masculin :

Seniors D1 Masculin

. Ste-Reine de Bretagne US 1

Seniors D2 Masculin

. Chaumes en Retz FC 1

Seniors D3 Masculin

. St-Aubin des Châteaux 2

La Commission attend la fin des engagements le 15 Juillet pour procéder ou non à d'éventuels repêchages.

La Commission rappelle l'article 5 des règlements des compétitions du DFLA qui dispose que :

« Lorsque le nombre total des clubs devant composer un championnat la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition. Ce repêchage se fait selon les modalités spécifiques à chaque compétition. L'équipe classée dernière de son groupe (ou de son championnat le cas échéant) est reléguée sans possibilité de repêchage. Par ailleurs, les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées ».

2. Courriels

. Villepot US du 17.05.2018

Pris connaissance.

. Châteaubriant AL du 12.06.2018

Pris connaissance.

. Plessé Dresny du 22.06.2018

Pris connaissance.

. FC des Trois Rivières du 28.06.2018

Pris connaissance. Le secrétariat a répondu.

. St-Aubin des Châteaux du 29.06.2018
Pris connaissance. Le secrétariat a répondu.

Le Président,
Alain Le Viol

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Le Viol', written in a cursive style.

La secrétaire de séance,
Isabelle Loreau

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Loreau', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.